



## Vitre de voiture cassée qu'est ce que je risque ?

Par **Maevalpm**, le **24/02/2019** à **15:42**

Bonjour alors voilà j'ai un amis qui était sortie le soir avec un autre ami.

Sont ami à casser une vitre de voiture sauf qu'il y avait la police qui patrouillait donc les ont vus

mon amis n'y est pour rien dans l'histoire car il était au téléphone quand tout sa ses passer. Ils se sont mis à courir mais ce sont fait rattraper. Le policier a dis à mon ami que il y avait d'autre voiture cassée donc il l'es soupçonne de les avoirs cassé sauf que mon amis était chez lui quand les autres voiture était cassée.

Il est déjà connu des services pour du vol mais que des avertissement vue que il était mineurs. Qu'est ce qu'il peut avoir ?

Par **Visiteur**, le **24/02/2019** à **21:07**

Bonjour

Service public

"Le vandalisme est l'ensemble des actes constituant une atteinte volontaire et gratuite aux biens privés ou publics. Ces faits sont sanctionnés par la loi en fonction de leurs circonstances, de la nature du bien attaqué et de l'importance des dégâts causés. Il peut s'agir par exemple de vitres brisées, tags..."

C'était donc un juge d'en décider en fonction du dossier et des antécédents.

Par **Maevalpm**, le **25/02/2019** à **17:17**

Bonjour , D'accord merci de votre réponse.

Le juge peut il vraiment le juger par apport à ses antécédents même s'il etait mineurs ?

Et une vitre brisée est ce un acte léger ? Ou un acte important ?